

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin à Mont de Marsan

Par arrêté n°2021-2730 en date du 03 novembre 2021, Monsieur le Maire de Mont de Marsan a défini les modalités d'organisation de l'Enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin à Mont de Marsan (40 000).

Demandeur : Mont de Marsan Pôle Technique Mutualisé 8 rue Maréchal Bosquet 40 000 MONT DE MARSAN représentée par son Maire.

1- Durée de l'enquête : durée de 17 jours consécutifs, **du lundi 29 novembre 2021 (9H00) au mercredi 15 décembre 2021 (17H00) inclus.**

2- Autorité compétente : A l'issue de cette enquête publique, le projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

3- Commissaire d'enquêteur : Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE domicilié à SAINT-SEVER a été désigné en tant que commissaire enquêteur par Monsieur le Maire.

4- Consultation du dossier d'enquête : Le dossier de projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin à Mont de Marsan soumis à enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège principal de l'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles : Pôle Technique Mutualisé, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, et les vendredis de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30, au 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan,
- Le dossier dématérialisé sera mis à disposition sur le site internet de Mont de Marsan (http://www.montdemarsan.fr/lutece/jsp/site/Portal.jsp?page_id=715).

5- Présentations des observations : Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par

- Courrier au commissaire enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur », Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 MONT DE MARSAN. L'enveloppe devra indiquer la mention « *enquête publique déclassement Coubertin - Ne pas ouvrir* ».
- Email à l'adresse suivante dédiée au projet (en précisant « enquête publique déclassement Coubertin » dans l'objet du mail) : enquetedeclassement.coubertin@montdemarsan.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au pôle technique mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 MONT DE MARSAN. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

6- Accueil du public : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au pôle technique mutualisé lors des permanences suivantes :

- **le lundi 29 novembre 2021 de 9H00 à 12H00**
- **le mercredi 15 décembre 2021 de 14H00 à 17H00.**

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en œuvre lors de la venue du public.

7- Renseignements : Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, Mont de Marsan Pôle technique – 8 rue du Maréchal Bosquet – 40000 MONT DE MARSAN – 05 58 05 32 32

8 – Les suites de l'enquête : Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées au pôle technique Mont de Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de Mont de Marsan où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

CONFORME A L'ARTICLE R-134-12 DU CODE DE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION